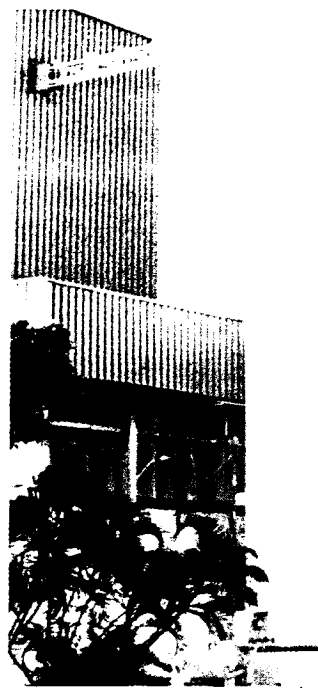
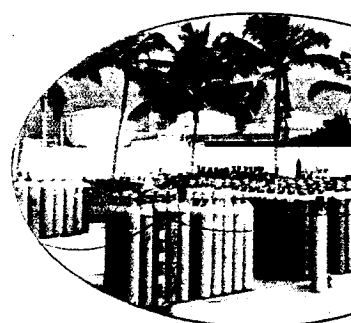


SIVOVA



RAPPORT
ANNUEL

99



Conseil d'Administration

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mr Claude BOURAYNE

ADMINISTRATEURS

Mr Alain de LAAGE de la ROCHETERIE (1)

Mr Dominique ROGER

Mr KOFFI Tiémoko (2)

Mr Antoine KONAN KANGA (2)

Mr Vincent SERAIN (3)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet ERNST & YOUNG

Mr Bernard N'DABIAN KROAH BILE

Mme Monique SANGARE

Mr Christian MARMIGNON

(1) Mandat d'Administrateur venant à expiration

(2) Mandat d'Administrateur venant à expiration et proposé au renouvellement

(3) Mandat d'Administrateur proposé à l'assemblée

S o m m a i r e

3 Mot du Président

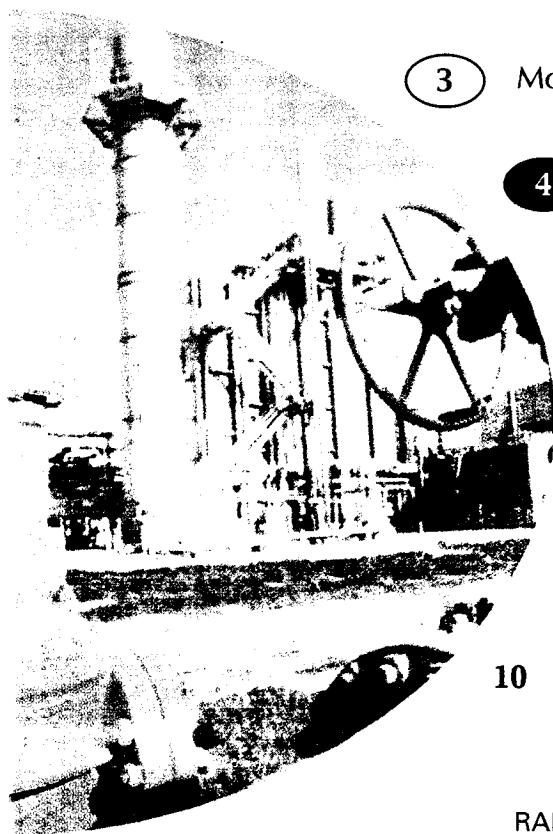
4 Rapport du Conseil d'Administration

6 Rapport du Commissaire aux Comptes

8 Bilan

9 Résultats Comparés des Exercices
1998 et 1999

10 Résolutions





Mot du Président

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

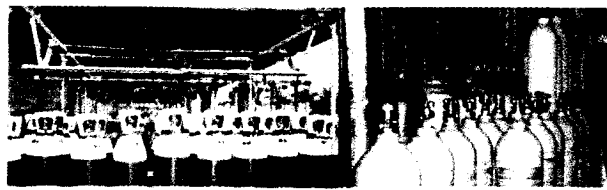
Nous sommes heureux de vous accueillir à votre Assemblée Générale, statuant sur les comptes de 1999.

Après une année de forte croissance en 1998, votre société a évolué, tout au long de cette année 1999, dans un environnement économique peu favorable qui s'est fortement dégradé au dernier trimestre. Les investissements industriels et la demande intérieure ont été en net retrait par rapport aux années précédentes.

Malgré ce contexte votre société a maintenu ses recettes au niveau de l'année 1998 grâce à son développement dans les activités soudage et matériel médical. Le résultat, en retrait par rapport à 1998, retrouve le niveau des années précédentes.

Le titre SIVOA a connu une activité soutenue après son introduction à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, le 19 avril 1999, pour ensuite suivre la tendance à la baisse de l'ensemble de la Bourse.

Notre but étant de créer de la valeur dans la durée, notre politique d'investissement et de distribution des dividendes s'inscrit cette année encore dans cet objectif.



Notre action se tourne de façon déterminée vers l'augmentation de la satisfaction de nos clients par une écoute plus active, le développement de la qualité et l'élargissement de l'offre produits et services répondant à leurs attentes.

Les hommes et femmes de votre société sont totalement engagés dans cette direction.

Forts des investissements industriels réalisés ces dernières années et des efforts de réduction de ses frais généraux, votre société se tient prête pour bénéficier au maximum de la reprise économique à venir.

Nous sommes confiants dans la capacité de la Côte d'Ivoire à assurer son développement et nous mettrons tout en œuvre pour l'accompagner dans cette voie.

Claude BOURAYNE
Président-Directeur Général

Rapport du Conseil d'Administration

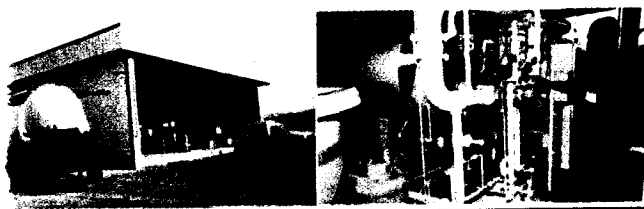
Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 25 des Statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par notre Société durant l'Exercice social clos le 31 Décembre 1999, soumettre à votre approbation les Comptes de cet Exercice, vous donner lecture des Rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

La fin de l'année 1999 est marquée par un net ralentissement de l'activité économique en Côte d'Ivoire dans tous les secteurs.

Malgré un maintien de nos recettes totales au niveau de l'Exercice précédent, nous enregistrons un résultat net comptable en retrait avec un montant de 823.957.408 FCFA.

L'Activité Gaz, en baisse sur nos principaux produits, est marquée par une forte concurrence sur un marché en régression par rapport à l'Exercice précédent.



L'Activité Soudage appuyée par la mise en place d'un Service Après Vente est en progression par rapport à 1998.

Notre Activité Médicale, en forte croissance, concrétise nos efforts entrepris dans ce domaine depuis plusieurs années.

Enfin, l'Activité Hygiène récemment mise en place poursuit sa progression.

Les Bénéfices avant Amortissements et Provisions ressortent à 1.557.363.335 FCFA.

De ce montant, il convient de déduire 240.822.002 FCFA d'Amortissements, 7.997.296 FCFA de Provision pour Débiteurs Doubteux, 14.289.913 FCFA de Provision pour Dépréciation des Stocks et 2.657.901 FCFA de Provision pour Risques et 467.638.815 FCFA de Provision pour Impôts à payer sur les bénéfices.

Le solde, soit 823.957.408 FCFA, augmenté de 990.421.153 FCFA correspondant au Report à Nouveau des Exercices antérieurs, fait ressortir un Montant Distribuable de 1.814.378.561 FCFA.

Après prélèvement d'un Dividende Statutaire de 43.670.000 FCFA, il vous est proposé de doter la Réserve Légale de 82.395.740 FCFA et d'affecter au Report à Nouveau, la somme de 1.120.602.821 FCFA. Le solde distribuable, soit 567.710.000 FCFA serait affecté à raison de 100% aux Actions.

Si vous approuvez ces propositions, le Dividende Brut total distribué sera de 611.380.000 FCFA, représentant 700 FCFA par Action.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Antoine KONAN KANGA et Tiémoko KOFFI viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ces Administrateurs étant rééligibles, nous vous proposons leur réélection pour un nouveau mandat de deux ans.

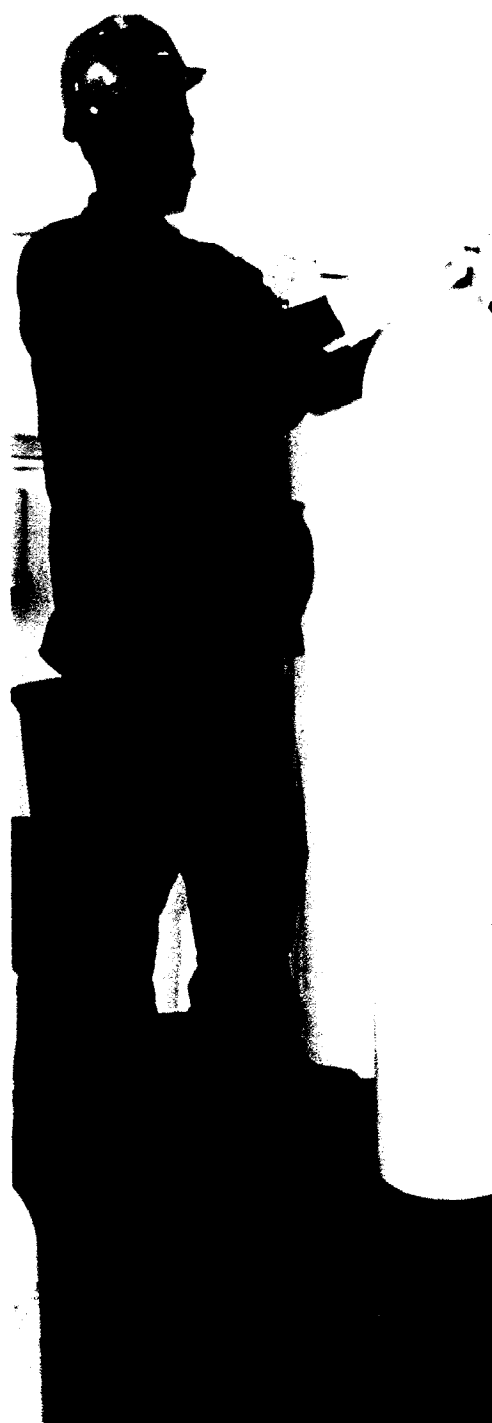
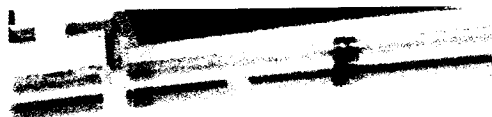
Monsieur Alain de LAAGE de la ROCHETERIE ayant été appelé à d'autres fonctions au sein du Groupe AIR LIQUIDE, a décidé de mettre fin à son mandat d'Administrateur en date du 06 Janvier 2000. Nous vous demandons de vous joindre à nous afin de le remercier pour son implication dans le développement de notre Société.

Usant de la faculté que lui accorde l'Article 15 des Statuts, le Conseil a nommé le 20 Janvier 2000, à titre provisoire comme Administrateur, Monsieur Vincent SERAIN en remplacement de Monsieur Alain de LAAGE de la ROCHETERIE, pour la durée de son mandat d'Administrateur restant à courir. Vous voudrez bien ratifier cette nomination.

Par ailleurs, nous vous demandons de fixer, le montant de l'Indemnité de Fonction de votre Conseil d'Administration qui le répartira entre ses membres comme il l'entendra.

Nous vous soumettons, ensuite, une résolution relative à l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme.

Nous vous proposons, enfin, de voter les délégations de pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales et administratives consécutives à la présente Assemblée.





Rapport Général du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société ivoirienne d'oxygène et d'acétylène (SIVOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les

éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels

sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

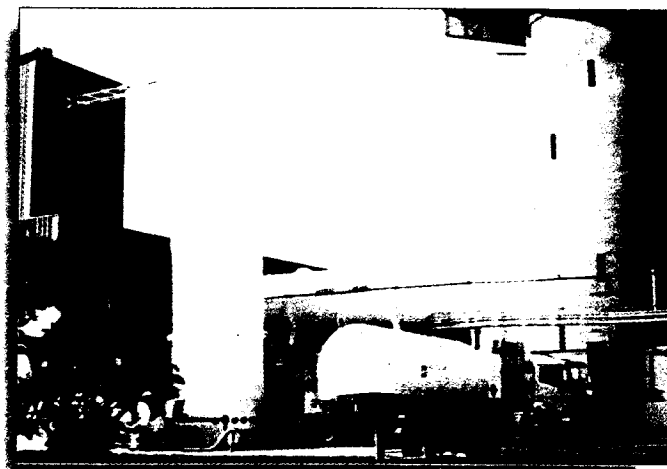
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

ERNST & YOUNG - CCCA





Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

I. En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



- Co-contractant : MALIGAZ, S.A.
- Administrateurs concernés : Messieurs Claude Bourayne, Alain de Laage de la Rocheterie, et Dominique Roger
- Nature et Objet : Emprunt à MALIGAZ de ~~FCFA~~ 150 millions.
- Modalités de rémunération : Ce prêt est accordé à votre société au taux de 5% l'an sur dix huit (18) mois. Son remboursement s'étendra sur trois (3) mois à compter du 18ème mois, soit à partir du 28 février 2001. Les intérêts facturés à votre société s'élèvent pour l'exercice 1999 à FCFA 1,2 millions.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Co-contractants : SEGOA (Sénégal), SOBUGAZ (Burkina Faso), MALIGAZ (Mali), TOGOGAZ (Togo), SOBEGI (Bénin), GABOA (Gabon), SGCI (République du Congo) et CAMOA (Cameroun).
- Aministrateurs concernés : Messieurs Claude Bourayne, Alain de Laage de la Rocheterie, et Dominique Roger.
- Nature et objet : Conventions relatives aux contrats de prestations et d'interventions exécutés par la SIVOA.

Modalités et rémunération : Des visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère technique, la facturation journalière hors taxes s'élevant respectivement à FCFA 450.000, FCFA 500.000 et FCFA 600.000.

Des visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, à caractère comptable et administratif, la facturation journalière hors taxes s'élevant respectivement à FCFA 450.000, FCFA 500.000 et FCFA 600.000.

Intervention du directeur général, en fonction des besoins de la société, la facturation journalière hors taxes s'élevant à FCFA 600.000.

Prestations spécifiques, la facturation journalière hors taxes s'élevant à FCFA 600.000.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999, les prestations facturées par votre société se sont élevées à FCFA 389 millions globalement pour les sociétés SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI et CAMOA, contre FCFA 219 millions 31 décembre 1998.

Co-contractant : Monsieur Alain de Laage de la Rocheterie.

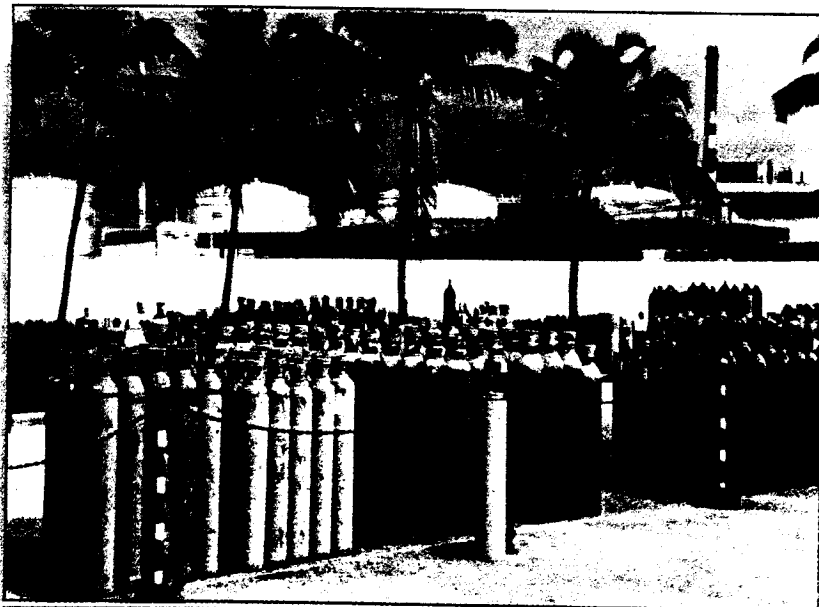
Nature et Objet : Convention de rémunération de Monsieur Alain de Laage de la Rocheterie en qualité de directeur général de votre société.

Les Commissaires aux comptes

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

ERNST & YOUNG - CCCA

Christian Marmignon
Associé



ilan

au 31 Décembre

ACTIF

	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENT	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
Immobilisations Incorporelles	102 773	15 413	87 360	80 658
Immobilisations Corporelles	4 843 874	3 450 539	1 393 335	1 199 578
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	4 946 647	3 465 952	1 480 695	1 280 236
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	463 968	2 827	461 141	543 024
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	5 410 615	3 468 779	1 941 836	1 823 260
Marchandises, Gaz importés	862 973	43 011	819 962	614 455
Matières Premières et Consommables	1 090 524	13 805	1 076 719	1 019 686
Produits fabriqués	194 007	25 593	168 414	158 360
TOTAL DES VALEURS D'EXPLOITATION	2 147 504	82 409	2 065 095	1 792 501
Fournisseurs, Avances versées	1 728		1 728	17 751
Clients	2 327 923	251 701	2 076 222	1 958 175
Autres débiteurs	445 839	7 830	438 009	279 092
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 922 994	341 940	4 581 054	4 047 519
TRESORERIE ACTIF (III)	376 529		376 529	535 352
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	10 710 138	3 810 719	6 899 419	6 406 131

PASSIF

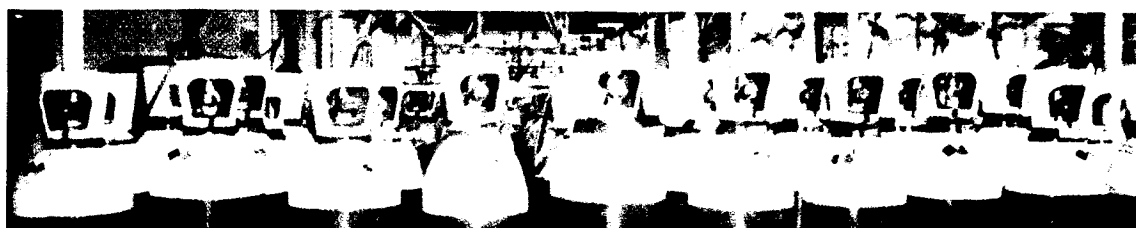
	EXERCICE AVANT REPARATION	EXERCICE PRECEDENT
Capital	873 400	873 400
Réserve légale	87 340	87 340
Autres Réserves non distribuables	275 904	275 904
Autres Réservés distribuables	551 226	551 226
Report à nouveau	990 421	745 805
Résultat de l'exercice	823 957	1 030 676
SITUATION NETTE (I)	3 602 248	3 564 351
DETTE FINANCIERES (II)	162 658	26 158
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	3 764 906	3 590 509
Dépôts de garantie	1 081 717	1 034 034
Clients, avances reçues	25 325	29 531
Fournisseurs	921 580	717 178
Dettes fiscales	164 074	235 274
Dettes sociales	18 798	14 937
Autres dettes	723 019	691 983
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	2 934 513	2 722 937
TRESORERIE PASSIF (IV)	200 000	92 685
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	6 899 419	6 406 131



Résultats Comparés des Exercices 1998 et 1999

Monnaie : Milliers FCFA

	1999	1998
VENTE DE MARCHANDISES	2 305 096	2 154 188
PRODUCTION VENDUE	3 292 486	3 592 572
PRESTATION DE SERVICES	886 488	731 433
PRODUCTION STOCKÉE	35 647	14 800
AUTRES PRODUITS ET TRANSFERT DE CHARGES	191 086	202 195
TOTAL DES RECETTES	6 710 803	6 695 188
ACHATS CONSOMMÉS	2 180 714	2 095 336
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	363 316	291 706
SERVICES EXTÉRIEURS	960 616	884 915
IMPÔTS ET TAXES	163 612	156 010
AUTRES CHARGES	98 221	127 838
TOTAL DES CHARGES	3 766 479	3 555 805
VALEUR AJOUTÉE	2 944 324	3 139 383
FRAIS DE PERSONNEL	1 402 528	1 340 889
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	227 322	215 905
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 314 474	1 582 589
Produit et Frais Financiers nets	(1 650)	7 409
H.A.O	(21 228)	34 261
RESULTAT AVANT IMPOT	1 291 596	1 624 259
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	467 639	593 583
RESULTAT NET SOCIAL	823 957	1 030 676



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans toutes leurs parties, les Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les Comptes de l'Exercice Social clos le 31 Décembre 1999, tels qu'ils ont été présentés et détaillés. Elle arrête en conséquence à 823.957.408 FCFA, le montant des Bénéfices Nets de cet Exercice Social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'emploi du Bénéfice de l'Exercice augmenté du Report à Nouveau des Exercices antérieurs, soit un total à répartir de 1.814.378.561 FCFA.

Sur ce montant, il est prélevé 43.670.000 FCFA à titre de Dividende Statutaire.

Après avoir doté la Réserve Légale de 82.395.740 FCFA, il est porté en Report à Nouveau, la somme de 1.120.602.821 FCFA. Le solde, soit 567.710.000 FCFA est affecté aux Actions.

Il est distribué, en définitive, un Dividende Brut total de 611.380.000 FCFA, soit 700 FCFA par Action.

Le paiement de ces sommes sera effectué à partir du 25 Septembre 2000.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur Monsieur Antoine KONAN KANGA, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur Antoine KONAN KANGA viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2001.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur Monsieur Tiémoko KOFFI, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur Tiémoko KOFFI viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2001.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Vincent SERAIN comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Alain de LAAGE de la ROCHETERIE, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Vincent SERAIN viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2000.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre d'Indemnité de Fonction, à compter du 1er Janvier 2000, la somme de 21.000.000 FCFA

Cette Indemnité de Fonction sera répartie par le Conseil d'Administration entre ses Membres comme il l'entendra.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme, le Rapport Spécial prévu par la Loi. Elle approuve ces opérations.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et publicité.

SIVOA

131 BD DE MARSEILLE - 01 B.P. 1753 ABIDJAN 01

TÉL.: 21 35 44 71 - TELECOPIE.: 21 35 80 96

TELEX : 43 394 - RCI ABIDJAN N° 3769

SIVOA ABIDJAN - CCP 7 327 - CAPITAL 873.400.000 FCFA

COMPTE BANCAIRE : SGBCI 116 301 415 52 - BICICI 9561 002 690 85

COMPTE CONTRIBUABLE : 01 00769 - H